

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège Jean Dunois
Orléans (45)**

Note de Première Phase (NPP)

N°0450053N_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Collège Jean Dunois Orléans (45)

Note de Première Phase (NPP)

N°0450053N_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	L. FARCY	Chargée d'affaires sites et sols pollués
Vérificateur	K. MANSEUR	Chef de projets sites et sols pollués
Approbateur	N. PLANEL	Chef de groupe HSE

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

Le collège Jean Dunois (ETS n° 0450053N) est situé au 23, rue de Coulmiers à Orléans (45), au nord-ouest du centre. Ce collège accueille environ 490 adolescents âgés de 12 à 15 ans (environ 460 élèves permanents et 30 élèves non réguliers).

Le collège, propriété du Conseil Général, s'étend sur une surface d'environ 4 550 m² qui comprend :

- un bâtiment (bâtiment B au sud) de deux étages, sur sous-sol total, accueillant au rez-de-chaussée les bureaux administratifs, l'infirmerie et des salles de permanence, et au 1^{er} et 2^{ème} étage, des salles de classe ;
- un bâtiment (bâtiment A à l'ouest) de deux étages, sur sous-sol partiel accueillant au rez-de-chaussée les cuisines et le réfectoire, et au 1^{er} et 2^{ème} étage, les salles de classe ;
- un bâtiment (bâtiment C au nord) d'un étage sans sous-sol ni vide sanitaire accueillant quatre logements de fonction dont deux au rez-de-chaussée ;
- des espaces extérieurs constitués :
 - o d'une cour de récréation recouverte d'enrobé en bon état disposant d'arbres fruitiers, dont les fruits ne sont pas consommés ;
 - o d'un jardin pédagogique (zone enherbée laissée à l'état naturel accessible aux adolescents temporairement et non accessible aux résidents des logements de fonction) ;
 - o des zones enherbées au niveau des logements de fonction.

Au total sont présents 490 adolescents, 40 personnels scolaires et quatre logements de fonction.

Au cours de la visite, aucun indice de pollution n'a été observé. Les bâtiments sont récents et en bon état.

Résultats des études historiques et documentaires

Ce collège a été construit sur l'emprise d'un site recensé dans BASIAS (n°CEN4501488 et CEN4501599, correspondant au même site) dont les activités

étaient la fabrication de machines agricoles et ferroviaires, ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que les premiers bâtiments du collège ont été construits en 1968 au droit de cet ancien site industriel CEN4501488/CEN4501599 de fabrication de machines agricoles. La construction et la restructuration du collège s'est poursuivie en 1995. Le collège a été rénové et restructuré dans sa totalité en 2008.

Un site BASIAS a été identifié de l'autre côté de la rue ouest, à 20 m à l'est de l'ETS, et a accueilli, à partir de 1961, un garage (site BASIAS n°CEN4501983). Ce site est toujours en activité et spécialisé dans le contrôle technique automobile.

Un seul autre site BASIAS a été recensé dans le proche voisinage de l'ETS (dans un rayon de 100 m autour de l'ETS). Il s'agit d'une teinturerie avec dépôt de liquide inflammable (CEN4500836) située à 70 m à l'ouest et dont l'activité aurait duré de 1948 à 1972.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'ETS est situé dans une langue d'affleurement de Calcaire de Beauce. Cette formation contient une nappe souterraine profonde, dont le niveau est attendu vers 19 m de profondeur au droit de l'ETS. Cette nappe s'écoule globalement du nord vers le sud, en direction de la Loire.

Le collège Jean Dunois est donc situé en superposition de l'ancienne fabrique de machines agricoles et ferroviaires (CEN4501488 et CEN4501599) et en latéral hydraulique du garage (CEN4501983) et de l'ancienne teinturerie (CEN4500836).

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'un collège avec la présence de logements de fonction, trois scénarii d'exposition sont à considérer, ils ont tous été retenus :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradée par des substances volatiles éventuelles provenant des sites BASIAS :

La superposition des sites BASIAS n°CEN4501488 et n°CEN4501499 par rapport à l'ETS ne permettent pas de conclure à l'absence d'influence de ces sites BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments du collège via un transfert de composés volatils dans les sols.

- l'ingestion d'eau potable par les adolescents et les enfants et adultes résidents :

Les réseaux d'eau potable traversant l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est retenue.

- l'ingestion de sols par les enfants résidents :

Etant donné la présence de logements de fonction et d'espaces verts accessibles, le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels est retenu.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des sites BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur, de l'eau potable des bâtiments de l'établissement et des sols superficiels, nous proposons que le collège Jean Dunois (n° 0450053N) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air sous dalle et l'eau du robinet du réfectoire et des logements de fonction (bâtiments A et C), l'air sous-dalle et l'air du sous-sol situé au droit de la salle de permanence (bâtiment B), ainsi que les sols superficiels au droit des zones enherbées accessibles aux enfants résidents des logements de fonction.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».